

## **BULLETIN D'INFORMATION N° 3**

***Juillet 2008***

### **I- Séance du 7 juin.**

#### **1) Commission des Impôts :**

M. le Maire rappelle l'obligation de proposer une liste de 24 noms parmi lesquels seront désignés les membres de la commission. La liste est validée à l'unanimité.

#### **2) Correspondants Sécurité Routière et Hygiène et Sécurité :**

M. le Maire propose Fabien Bérard comme correspondant « *Sécurité Routière* » auprès de la Préfecture. Approuvé par 17 voix et une abstention.

Il propose ensuite Bruno Fréchou comme référent « *Hygiène et Sécurité* » auprès du Centre de Gestion. Approuvé par 17 voix et une abstention.

#### **4) Convention avec le SIVU des Berges de l'Ouzom :**

Un nouveau bureau a été mis en place au mois de mars ; le secrétariat fonctionnera à partir du 7 juillet. Jusque là, le secrétariat est assuré par Anne-Marie Peyré, sans contrepartie.

M. le Maire propose que soit établie une convention visant à fixer les modalités de participation du SIVU aux frais de secrétariat. Adopté à l'unanimité.

#### **5) SDEPA :**

Le Syndicat d'Electrification des Pyrénées Atlantiques a été chargé des travaux d'extension pour l'alimentation de la propriété Souvercaze.

Coût pour la commune : 881,72 € pris sur fonds propres. Adopté à l'unanimité.

#### **6) Taxe sur cession de terrains :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en place d'une taxe sur la cession à titre onéreux de terrains rendus constructibles par un PLU. Cette taxe représente 6,6 % du prix de vente (article 1529 du Code Général des Impôts).

#### **7) Communauté de Communes de la Vath Vielha :**

L'article 6 des statuts a été modifié et prévoit un élargissement du bureau à 24 membres, soit un représentant par commune, le président et plusieurs vice présidents.

Pierre Saubatte est délégué, chargé de l'aide aux personnes. Cette modification est approuvée par 17 voix et une abstention.

## **Questions diverses :**

### **Voirie du quartier Las Grabes :**

Trois entreprises ont proposé un devis pour la réfection de la chaussée suite aux travaux d'assainissement.

La SACER, moins disante, a été retenue pour un montant de 32.800 €.

Pour information : la rue de Las Grabes fera l'objet de nouveaux travaux en fin d'année, afin de procéder à l'enfouissement des réseaux aériens. Un aménagement du carrefour avec les rues du Stade et de l'Estibette est envisagé dans le but de ralentir la circulation et sécuriser ce secteur.

- M. le Maire propose d'aménager un terrain à *la Bathorbe* afin que les jeunes de la commune puissent se réunir. Le Conseil accepte de faire l'essai et ainsi de les responsabiliser.

## **II- Séance du 17 juillet.**

### **1) Admission en non valeur :**

Face à la difficulté pour le Trésorier de recouvrer des créances liées à la Garderie, et compte tenu de la modicité des sommes restant dues, il convient pour la commune de prendre en charge la somme globale de 38,30 €. Approuvé à l'unanimité.

### **2) Location licence IV :**

Après avoir retracé l'historique du dossier, M. le Maire fait état, de la part de Mme Nathalie Lacrampe, de la demande d'achat de la *licence IV* de la commune afin d'ouvrir un commerce avec débit de boissons. Avec la perspective de création d'une auberge de pays, la commune souhaite rester propriétaire de cette licence. Il est donc proposé une location d'un an renouvelable, avec préavis d'un mois, moyennant 100 € mensuels. L'ouverture de ce commerce est prévue pour le 11 août. Adopté par 18 voix pour et une abstention.

### **3) Fin d'enquêtes publiques :**

- Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 au 19 juin, en l'absence d'observations ou réclamations, il est décidé d'incorporer et classer dans la voirie communale la voie de desserte du *lotissement Gauzé*.

- Dans le même temps et pour les mêmes raisons, il est décidé de régulariser le tracé du *chemin du Castillou*.

### **4) Abrogation du PLU :**

Suite aux problèmes soulevés par les dispositions du Plan Local d'Urbanisme, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'abrogation du PLU.

Par 13 voix contre 6, les élus décident de lancer une procédure d'abrogation. La commission d'urbanisme sera en charge du dossier.

### **5) Droit de préemption urbain :**

M. le Maire informe de la possibilité pour la commune d'établir un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU. Cette procédure permet d'être informé de toute transaction immobilière dans ce périmètre. Approuvé à l'unanimité.

## Questions diverses :

- Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à tous les jeunes d'Asson qui ont obtenu un diplôme ou qui se sont distingués dans des disciplines sportives.
- Suite aux travaux de la Commission Education, Marie-Gabrielle Monset fait savoir que les horaires de la garderie pourraient être établis comme suit : 7 h 15 le matin (au lieu de 7 h 30) et 18 h 30 le soir (au lieu de 18 h 00). Les employées communales seront consultées. D'autre part, un soutien scolaire sera assuré par les enseignants entre 12 h 00 et 14 h 00 pour les élèves qui en ont besoin. Pour information, l'école du Bourg enregistre 131 inscriptions et l'école du Pont Latapie 33 pour la prochaine rentrée scolaire.
- Yves Monguilhet donne lecture du courrier d'*Asson-Animation* par lequel l'association demande à la commune l'implantation de quatre panneaux d'information sur les principales voies d'accès. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide par 18 voix et une abstention, de ne pas donner suite à ce projet.

## Quelques infos ...

### - Elagage :

L'entreprise Pérrenx va procéder à l'élagage au droit des voies publiques.

Tout particulier intéressé par cette opération est prié de se faire connaître à la Mairie.

Ces travaux sont à la charge des riverains (article du Code Rural).

### - Travaux d'été :

Pierre Saubatte a ouvert un cheminement en bordure de l'Ouzom entre l'aire de pique-nique et le Saligat. L'aménagement du secteur va se poursuivre.

- Fabien Bérard, Nicolas Buzy-Vignau, Jean Gassie et Pierre Saubatte ont pris l'initiative, avec le concours de Michel Aurignac et de la famille Carlados, de procéder à l'enlèvement des embâcles qui encombrant le Bézé entre la digue de Latraü et la digue de Cambarrat.

### - Travaux domestiques :

Il est rappelé que l'utilisation des tondeuses, tronçonneuses et autres outils à moteur fait l'objet d'une réglementation. ([rappel de la loi](#))

### - Associations :

Il est rappelé aux associations assonnaises qu'un « Forum » se tiendra le samedi 13 septembre après-midi dans la salle de l'Isarce. Les présidents d'associations qui ne se sont pas manifestés, peuvent encore le faire auprès de la Mairie. Il est important, pour l'organisation de cette manifestation de savoir quelles sont les associations intéressées.

### - Salle de réunion :

La salle de réunions située à la rue de Las Grabes va faire l'objet d'un « lifting » et réaménagement dans les semaines qui viennent.

Que les utilisateurs veuillent bien nous excuser pour les désagréments causés pendant la durée des travaux. Ils retrouveront un local tout neuf !

### - Journée des peintres :

Il s'agit ici d'artistes peintres.

Le samedi 6 septembre les peintres ont rendez-vous dans le village. Au cours de cette journée organisée par *Asson Animation*, les artistes auront le loisir, à partir de 9 h et jusqu'à 18 h de s'adonner à leur passion. A partir de 18 h, présentation des œuvres et pot de l'amitié. Bulletins d'inscription disponibles sur le site de la commune [www.asson.fr](http://www.asson.fr) ou par téléphone auprès de Michèle Larrousse 05.59.71.08.52. ou de Raymond Serrano 06.20.58.46.85.

---